



Développement durable

ISO 26000 « Responsabilité sociétale »

■ La rédaction de la future norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des organismes a été initiée début 2005.

■ Le mandat adopté par les membres de l'ISO est de développer des lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale, applicable à tous types d'organismes. Ces lignes directrices ne sont pas destinées à servir de base à une certification mais doivent faciliter la compréhension commune de la responsabilité sociétale et faciliter la mise en oeuvre et l'amélioration des performances sociales/sociétales des organisations ainsi que le reporting sur ces performances.

■ La première année a été l'occasion de préciser le mode de fonctionnement de l'ISO sur ce nouveau thème, afin d'assurer l'ouverture vers les différentes parties prenantes, les différentes régions du monde..., l'année 2006 a permis de réaliser un état des lieux approfondi et d'adopter la structure de la future ISO 26 000, et l'année 2007 a permis de définir les premières orientations de la future ISO 26000.

■ Il s'agit aujourd'hui de préciser ces premières orientations.



■ L'examen des premières versions a permis de mettre en avant des approches de la responsabilité sociétale encore significativement différentes au niveau international (approche morale, approche par les risques.....). Se posent aujourd'hui des questions telle que :

- ✓ • Quelle est la place de l'économie dans la future norme ?
- ✓ • Comment traiter la sous-traitance ?
- ✓ • Comment traiter la conformité réglementaire ?
- ✓ • Quels sont les textes internationaux existants dont le respect est incontournable ?
- ✓ • ...

■ La France a pris la responsabilité d'un des principaux groupe de rédaction afin d'assurer une prise en compte de la vision française de la responsabilité sociétale et d'assurer la compatibilité de la future norme avec le cadre européen.

■ Par exemple, la France a obtenu de définir la responsabilité sociétale non pas uniquement par un processus d'ouverture vers les parties prenantes mais également par une garantie de prise en compte de thématiques telles que la gouvernance, l'environnement, la prise en compte des consommateurs, les relations et conditions de travail, les droits de l'homme, les bonnes pratiques des affaires et la contribution au développement des communautés et de la société.

■ Le projet actuel fait également une large place à la nécessaire cohérence des actions des différents acteurs d'un territoire en articulant les démarches de responsabilité sociétale avec celles, plus politique, de développement durable.